



Séance du conseil d'administration du 14 avril 2025

Délibération n° CA 2025/004

Objet : Approbation du budget primitif 2025 de l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica »

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration convoqué le 31 mars 2025 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Simeoni Gilles, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	10	12	
Pour	Contre	Abstentions	Hervé Valdrighi a été désigné secrétaire de séance.
12	-	-	Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
Présents :			
Simeoni Gilles, Casanova Servas Marie-Hélène, Fagni Muriel, Filippi Petru Antone, Giabiconi Jean-Charles, Ponzevera Juliette, Savelli Jean-Michel, Valdrighi Hervé, Luciani Anne-Laure, Finidori Charles			
Absents représentés :			
Mondoloni Jean-Martin donne pouvoir à Savelli Jean-Michel ;			
Pozzo di Borgo Louis donne pouvoir à Giabiconi Jean-Charles ;			
Absents :			
Maupertuis Marie-Antoinette, Le Bomin Vanina, Guidoni Pierre, Poli Antoine, Battestini Serena			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
31/03/2025		Après transmission en Préfecture le :	
		Et publication de l'acte le :	

DELIBERATION

Vu le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse ;

Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023.

Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu les statuts de l'EPIC CFC ;

Vu le rapport n°2 du Président pour le Conseil d'Administration du 14 avril 2025 ;

A l'unanimité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

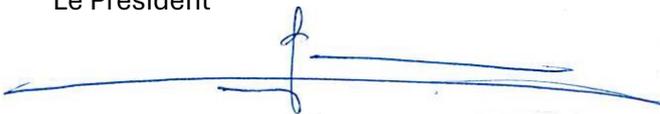
- **Approuve** le Budget Primitif 2025 ;
- **Autorise** le directeur à mettre en œuvre l'exécution du Budget 2025 ;
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président



ANNEXES : Budget primitif 2025 de l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica » et rapport n°2 du Président pour le Conseil d'Administration du 14 avril 2025



Rapport n°2 du Président Conseil d'Administration du 14 avril 2025

Le budget de L'EPIC « *U Caminu di Ferru di a Corsica* » est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Le régime juridique de cet acte budgétaire répond du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la nomenclature comptable M43 & du cadre statutaire de l'EPIC.

Cette nouvelle étape de construction budgétaire s'inscrit dans la dynamique impulsée lors de notre précédent Conseil d'Administration en date du 12 mars dernier, au cours duquel a été présenté le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de l'institution, première étape de cette construction, présentant les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il avait également permis de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Lors de la présentation du DOB, nous avons voulu, volontairement, vous présenter un niveau important de détails de notre équation budgétaire et économique afin d'éclairer au mieux notre instance sur la scrutation du projet financier 2025.

Aussi, de nombreuses similitudes et reproduction de présentation avec le DOB vont être actées dans ce rapport et dans cette présentation du budget Primitif 2025.

Nous sommes donc conduits à vous proposer un vote de budget primitif, conformément à la réglementation en vigueur, pour la durée de l'exercice qui commence le 1er janvier et se terminant le 31 décembre et ainsi permettre un démarrage effectif de la vie budgétaire et comptable de notre institution à échéance.

Ce projet de budget se présente sous un format complet intégrant la totalité des mesures proposées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire présenté devant cette Assemblée lors de notre dernière séance compte tenu du dialogue de gestion fructueux et arrêté avec notre principal bailleur de fonds, à savoir la Collectivité de Corse.

Cette proposition budgétaire 2025 repose sur des schémas de prospective et de projection de différentes options budgétaires de l'établissement public ce qui permet d'asoir une équation économique et budgétaire pour l'exercice 2025 et de clairement identifier les enjeux budgétaires et financiers de cet exercice en lien avec la dynamique de développement de notre institution.

Cependant, les équilibres proposés, compte tenu du démarrage de l'institution dans son format EPIC et des ajustements de gestion encore importants à opérer pour optimiser notre équation économique, sont encore fragiles et il est impératif de poursuivre l'exercice budgétaire après exercice budgétaire et par un travail rigoureux et précis, la consolidation de notre modèle économique et opérationnel afin de tirer le meilleur avenir pour notre institution et les missions que nous devons collectivement remplir.

Cela induit donc la poursuite d'une discipline budgétaire et financière très stricte pour atteindre les objectifs fixés. Ce projet de budget 2025 se verra accompagner par une poursuite de l'analyse fine de cette structuration budgétaire et le renforcement des contrôles et des équilibres sur les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement et ce même s'il s'agit d'une première ébauche permettant le démarrage de la gestion 2025. Un focus vous sera présenté dans le déroulé de ce rapport sur les outils techniques d'accompagnement de notre équation budgétaire.

Sans préjugé de ce qui pourrait advenir, la prochaine étape de la construction du budget l'EPIC interviendra par la présentation du Compte Administratif 2024, du Compte de Gestion 2024, de l'Affectation du résultat et de la proposition au vote d'un Budget Supplémentaire 2025 au plus tard le 30 juin 2025 et ce conformément à la réglementation. Il est à noter que les simulations du Compte Administratif provisoire 2024, non encore arrêté définitivement à ce jour, augurent d'une prévision d'un équilibre budgétaire qui devrait impacter positivement l'équation 2025 du budget de l'EPIC. Aussi, la réalisation de plusieurs projections du Budget Supplémentaires de l'exercice 2025, sur la base du résultat provisoire du Compte Administratif de l'exercice 2024, permettront certainement d'apporter un soutien financier complémentaire à cette équation économique en fonctionnement et en investissement. Une nouvelle proposition de maquette intégrera les ajustements nécessaires à la construction d'une nouvelle équation budgétaire et à une redéfinition des équilibres par l'intégration des ajustements occasionnés par ces étapes comptables.

Par ailleurs, il est important de rappeler deux précautions techniques de la construction de cette proposition budgétaire initiale de l'exercice 2025 :

Cette proposition budgétaire ne prend pas en compte les mécanismes d'intégration budgétaire et comptable du protocole de transfert de la SAEML. Au cours de l'exercice 2025, il faudra intégrer les incréments de l'actifs et du passif de la SAEML dans la comptabilité de l'EPIC, prendre en compte les stocks afférents à ce transfert et s'assurer de la stratégie d'une couverture budgétaire du passif social (estimation à environ 6,6 M€) par la constitution d'éventuelles provisions sur plusieurs exercices en sus du transfert qui doit être prochainement opéré par la SAEML pour un montant de 1.890M€ à l'attention de l'EPIC. Une étude sera lancée sur l'exercice 2025 afin de s'assurer de la meilleure administration de ce sujet complexe et d'une optimisation des actions à mener.

Les recettes de fonctionnement, en dehors de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, sont ajustées en fonction de l'état de l'exécution de l'exercice 2024 des projections attendues sur l'exercice 2025 mais également sur un schéma organisationnel stable et sans bouleversement et/ou réforme de périmètre de gestion

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

Préfecture de Corse

Préfecture de Corse - Direction régionale de l'Économie, de l'Énergie et de l'Environnement



Cependant et compte tenu des réflexions en cours, il est possible que des modifications et des rééquilibrages puissent s'opérer sur cet exercice 2025 induisant sur plusieurs dossiers (Administration du domaine publique ferroviaire, sollicitation de nouveaux partenariats et soutiens financiers, ..., etc.) des aménagements substantiels et donc une redéfinition des recettes afférentes.

La balance générale de la proposition du budget primitif 2025 se décline ainsi :

Fonctionnement 2025	Investissement 2025
<p><u>Recettes : 32.230.000 €</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution 2025 de la Coll. de Corse : 24.887 M€ - Contribution 2024 de la Coll. de Corse : 0,828 M€ - Le remboursement du logiciel ELAP : 0,185M€ - Les Recettes d'exploitation de l'EPIC : 6,270 M€ <p>Qui se décompose entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.270M€ au titre des recettes propres - 1M€ au titre de la facturation à la CdC de la gratuité étudiante. <p><u>Dépenses : 32.230.000 €</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges à caractère général (011). : 8.860M€ - Dépenses de personnel (012). : 22.210 M€. - Amortissement, autofin. & autres : 1.160 M€ 	<p><u>Recettes : 1.150.000 €</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources propres : • <i>Autofinancement : 0,700M€</i> • <i>La dotation aux amortissements : 0,450 M€</i> - Les subventions d'équipement : 0 M€ - Emprunts et dettes assimilés : 0 M€ <p><u>Dépenses : 1.150.000 €</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprunts et dettes assimilés : 0 M€ - Les immobilisations incorporelles : 0.145 M€ - Les immobilisations corporelles : 1.005 M€



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses de fonctionnement.

Une analyse fine des dépenses, déjà menée en 2024, se poursuivra en 2025 pour identifier des leviers d'arbitrage et de redéploiement, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de l'administration générale. Plusieurs enveloppes budgétaires et leurs utilisations doivent être réévaluées afin de compléter l'équation économique posée par notre tutelle et s'assurer de l'optimisation de l'emploi de chaque euro.

Dépenses de personnel (012).

Les dépenses de personnel se structurent autour de trois grandes catégories de dépenses et représentent une part très importante du budget de l'établissement, se situant généralement, pour ce type d'institution, dans une fourchette entre 80 et 85% des dépenses de fonctionnement.

La proposition envisagée a pour objectif de limiter le poids de la masse salariale sur notre budget car cela constitue un facteur de rigidité et occasionne des blocages sur les mécanismes de redéploiement. Aussi, l'équation proposée permet d'afficher une part de 68,91% (22.210M€/32.230M€) du montant total des dépenses totales de fonctionnement.

Cette proposition de budgétisation du Chapitre 012 prend en compte l'absence de flux de départ programmé (départ à la retraite, changement de carrière, etc.) ce qui limite les efforts envisagés et les redéploiements importants. Par ailleurs, le possible impact du déploiement de la CCVU sur la masse salariale n'est pas complètement mesuré en l'absence de son réel déploiement.

De même, ces dépenses du personnel doivent intégrer pour l'exercice 2025 deux effets mécaniques réglementaires : une possible revalorisation du SMIC & de l'intégration d'un GVT mais également des variations et des ajustements de charges de personnel.

Ce chapitre budgétaire bénéficie également d'un réaménagement de plusieurs rubriques afin de s'assurer d'une exécution budgétaire en phase avec la réalité de notre exécution et un strict respect du plan comptable de la M43.



1.1 La masse salariale

La masse salariale de l'institution devrait s'établir pour l'exercice 2025 au montant global de **19.381 M€** intégrant les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la part possible en gestion annuelle d'une « légère » revalorisation du SMIC, la gestion de l'absence de flux de départ, de l'absentéisme et l'impact d'un processus de recrutement décalé.

Pour mémoire, le montant de l'enveloppe dédié à la masse salariale s'établissait, dans le cadre de la DM n°2/2024, à 18.909 M€, soit une variation positive limitée à 0,472 M€

Par ailleurs, un important travail de remise à plat du cadre organisationnel doit permettre de rationaliser, redéployer et réorganiser l'affectation de nos moyens mais également de limiter certains écarts de gestion permettant une réaffectation des ressources pour un équilibre économique plus en phase avec les résultats attendus et la mise en œuvre de notre COPE.

1.2 La taxe sur les salaires et indemnités diverses

Les dépenses liées à la taxe sur les salaires et aux indemnités spécifiques de ce chapitre 012 doivent être analysés dans cette projection 2025.

La taxe sur les salaires, qui avait été budgétisée pour l'exercice 2024 sur la base d'une enveloppe de 1.600 M€, peut être ramenée dans le cadre de cette proposition de l'exercice 2025 à **1.450 M€** soit une réduction de 0,150 M€ grâce à une application précise de la réglementation afférente et une optimisation des calculs relatifs à cet impôt.

Le compte 6414 « *Indemnités et avantages divers* » doit être également réduit de 1,450M€ compte tenu de la réduction des charges afférents au 22 départs conventionnés de l'exercice 2024 et à la fin de la SAEML. Cet article budgétaire est donc porté à **0,868 M€**.

1.3 Les autres charges de personnels et accessoires

Les autres charges de personnel (mesures et pactes sociales) sont quasiment stables par rapport à l'exercice 2025 et fixées dans le cadre de cette projection à **0,511 M€**.

Cette proposition de projection sur 2025 consacrée au chapitre 012 s'établit au global à approximativement **21.210 M€** et cette proposition permet d'enregistrer un recul du chapitre 012 de **1.127 M€** par rapport à 2024.



Par ailleurs et tout en vous faisant grâce de la mécanique technique, je souhaite attirer votre attention et vous propose d'opérer un focus sur la structuration de ce chapitre 012 avec un outil récapitulatif d'analyse qui a vocation de projeter cette masse salariale dans le temps et d'être un outil support du suivi de l'administration de cette enveloppe budgétaire.

Dans un environnement et un contexte budgétaire plus difficile, il est indispensable de mettre en avant un cadre de précision, de rigueur et d'efficacité et ainsi s'assurer une gestion optimale à la fois en projection/planification et/ou en exécution. Ce tableau synthétique, outil de pilotage de notre masse salariale, doit nous/vous permettre de suivre chaque étape avec rigueur et clarté et offre une vision complète et structurée. Cela doit permettre également d'améliorer :

- L'anticipation et planification de l'administration de ces moyens
- L'évaluation et les ajustements continus : arbitrages
- L'accompagnement et une gestion maîtrisée

Charges à caractère général (011).

Le budget alloué aux charges de fonctionnement courant s'inscrit dans la continuité des importants redéploiements et de la refonte de la gestion 2024, en exécution, qui ont permis notamment de mieux faire face aux enjeux de l'exercice budgétaire, de s'assurer d'une correspondance des allocations de ressources avec les exigences comptables, de poursuivre la consolidation du potentiel opérationnel et le soutien aux acteurs de terrain mais également de recalibrer les enveloppes ce chapitre budgétaire.

Ce chapitre est ainsi projeté pour l'exercice 2025 à un montant global de **8.860 M€**, soit une proposition de réduction de cette enveloppe d'environ 1 M€ par rapport à la DM n°2 de l'exercice 2024 (9.877 M€).

Ce chapitre budgétaire bénéficie également d'une re-ventilation de plusieurs rubriques afin de s'assurer d'une exécution budgétaire en phase avec la réalité de nos actions, le strict respect du plan comptable de la M43 et une bonne allocation de ressources par rapport aux besoins exprimés. Cette analyse permet de proposer cette contraction importante sur 2025.

Par ailleurs et au-delà de la contraction évoquée supra, cette proposition intègre des variations importantes à la hausse sur plusieurs rubriques budgétaires touchées par une inflation très forte (assurances, achats stockés, ...etc.) et qui pourrait encore se dégrader au cours de l'exercice 2025.



Il est à noter également le maintien des moyens de substitution en cas de coupure de voie pour 365 K€ mais surtout l'apparition de charges nouvelles avec un contrat de raccordement à la fibre pour 230K€, le changement d'opérateur billettique (MATAWAN) avec un cout annuel de 80K€, qui sont absorbés dans cette proposition budgétaire et en sus de la proposition de réduction.

Aussi, à la proposition de réduction de ce chapitre d'approximativement 1M€, il faut y adjoindre l'absorption de ces deux nouveaux contrats pour un total de 310 K€ portant **l'effort sur cette rubrique budgétaire à 1.310 M€.**

Enfin, la gestion de cette enveloppe, compte tenu des risques inflationnistes importants de certaines rubriques mais également du manque de recul sur le fonctionnement courant de l'EPIC, induit un contrôle strict sur l'ensemble des rubriques et un suivi rigoureux en exécution des enveloppes allouées. Des redéploiements éventuels pourront intervenir en cours d'année afin de garantir la stabilité de ce chapitre.

Les charges à caractère général sont proposées à **8.860 M€ dans le cadre de cette projection sur l'exercice 2025 avec une proposition de contraction de 1M€ par rapport à l'exercice 2024.**

Là aussi et comme pour le chapitre 012, Les équipes de l'EPIC ont développé des outils de planification et de ventilation des différentes enveloppes budgétaires (gestion croisée par article et service) permettant d'avoir un suivi en exécution très fin, de s'assurer d'un pilotage/mécanisme d'arbitrage optimal et de tendre vers une performance et une efficacité de gestion en adéquation avec les objectifs fixés dans le COPE mais également avec le souci d'optimiser l'équation économique proposée.

Le **Chapitre 011**, là aussi, requiert une rigueur absolue pour assurer une allocation efficace des ressources, garantir une bonne maîtrise et une bonne allocation comptable des coûts.

Les outils de projection/planification mais également de suivi d'exécution sont des solutions incontournables et indispensables pour optimiser la gestion et la performance financière de notre établissement. Ces outils permettent :

- Maîtrise des charges du 011 (*suivi détaillé des dépenses*)
- Amélioration de la transparence et de la traçabilité (*une vision claire et actualisée des coûts*)
- Optimisation de la performance financière (*identifiant rapidement les écarts entre prévisions et exécutions budgétaires, mise en responsabilité des prescripteurs de dépenses*)
- Prise de décision éclairée (*gouvernance de l'établissement*)
- Renforcement du contrôle interne et réduction des risques
- Un outil stratégique pour une gestion performante (*optimiser les charges, améliorer, l'efficacité opérationnelle et renforcer les équilibres financiers*).



Charges financières et autres charges.

Les charges financières et autres charges, hors dotation aux amortissements, seront prévues à hauteur de **0,710 M€** et sont en réduction par rapport à l'exercice 2024. Il est à noter que les efforts de gestion en fonctionnement permettent d'opérer un premier transfert d'épargne vers l'investissement d'un montant de **0,700 M€** dans le cadre de cette proposition et de s'assurer d'une enveloppe à l'attention du développement de notre institution et du renforcement de ces capacités d'agencements, de travaux lourds et d'acquisition de matériel.

Amortissement.

La dotation aux amortissements est fixée sur la base d'une évaluation de l'exécution de l'exercice 2024 avec une enveloppe arrêtée à **0,450 M€**. Un nouvel examen sera opéré à l'issue de l'arrêt définitif de la fin d'exercice permettant d'enregistrer précisément les ajustements mécaniques des investissements exécutés lors de l'exercice précédents.

En synthèse, sur cette partie des dépenses de fonctionnement,

Les propositions de dépenses de fonctionnement mobilisées pour cet exercice 2025 sont ajustées pour respecter le principe de l'équilibre budgétaire avec les recettes de fonctionnement et arrêtées à **32.230 M€**.

Cette proposition budgétaire 2025 poursuit la démarche d'efforts et de maîtrise des dépenses engagées dès 2024. Par ailleurs, cette proposition ne préjuge pas des réaménagements et sources d'économies qui pourront être engagées au cours de l'exercice permettant des redéploiements au sein de cette proposition budgétaire.

B – Recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation de fonctionnement.

Il vous est proposé, dans le cadre de cet exercice budgétaire 2025, un redéploiement et une nouvelle estimation de l'inscription des recettes liées à l'activité ferroviaire en phase avec la réalité d'exécution, permettant de corriger des anomalies d'affectations du budget de 2024 et de recalibrer, en sincérité, le montant total de ces recettes d'exploitation de



la section de fonctionnement à hauteur de **6,270 M€** qui se répartissent entre les activités suivantes :

- Le transport des voyageurs (Exploitation directe) pour environ **4,5M€**
- Le transport des voyageurs (Facturation de la gratuité étudiante à la Collectivité de Corse) pour environ **1M€**
- L'affrètement pour environ **120 K€**
- Les mises à disposition de personnel & matériel pour environ **10 K€**
- Les activités annexes (type AOT, parking et production photovoltaïque) pour environ **640 k€**

Il est à noter qu'il est proposé sur les recettes du transport de voyageur de marquer une progression d'environ 220 K€ pour l'année 2025 compte tenu de l'exécution 2024 et des trajectoires de développement et de croissance envisagées.

Cette proposition, basée sur l'exécution du budget 2024 et des projections de l'exercice 2025, permet d'arrêter, à périmètre constant, une proposition d'enveloppe sincère et en phase avec les niveaux d'activités de l'établissement. Ceci posé, certains dossiers, tel que l'administration du domaine public ferroviaire et les autorisations qui peuvent en découler, doivent faire l'objet de réflexions et d'un travail approfondi complémentaire avec la Collectivité de Corse afin de s'assurer du périmètre d'exploitation, des modalités de mise en œuvre et du périmètre des recettes qui peuvent en découler.

Contribution de la Collectivité de Corse.

La contribution de fonctionnement de la Collectivité de Corse a été arrêtée, afin de garantir l'équilibre de cette proposition budgétaire initiale de l'exercice 2025, à un montant global et annuel, **de 24.887 M€.**

Pour mémoire, le montant de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, pour l'exercice 2024, s'établissait à un montant global de **28 M€** via l'arrêté n°2023-05-04018 (9,2M€) et l'arrêté n°2024-5590 (18,8M€). Cependant, le versement du solde n'ayant pu être totalement opéré (1,260 M€ en lieu et place de 2,088M€ - Reliquat de 828 K€), le montant de la contribution 2024 s'établit à un montant global de **27.172 M€.**

A cette proposition d'équilibre de l'exercice 2025, il faut y adjoindre deux versements complémentaires :



- Le solde de la contribution de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le dernier versement de l'année (Cf. l'encadré en introduction) pour un montant de 828 K€
- Le remboursement attendu, sur l'exercice 2025, de la contractualisation du logiciel ELAP par la Collectivité de Corse pour un montant de 185K€.

Cette proposition de contribution présente donc une réduction d'environ 3,1M€ par rapport au montant de celle de l'exercice 2024, *soit une réduction approximative de - 11,07%*, tout en intégrant des mesures nouvelles de gestion (contractualisation fibre, Gestion billettique intermodale, moyens de substitution, ...etc.), en s'assurant d'une administration sincère et contrôlée de nos ressources humaines, en corrigeant certaines carences et en garantissant le maintien d'un véritable schéma de développement et d'investissement sur notre institution pour un volume de 1,150 M€.

En synthèse de cette partie des recettes de fonctionnement,

Dans ces conditions, les recettes 2025 évolueraient pour atteindre un montant global de **32.230 M€** se décomposant de la façon suivante :

- Contribution annuelle de fonctionnement 2025 de la Collectivité de Corse : **24.887M€**

- Solde de Contribution annuelle de fonctionnement 2024 de la Collectivité de Corse : **0,828M€**

- Le remboursement 2024 du logiciel ELAP : **0,185M€**

- Recettes d'exploitation de l'établissement : **6,270 M€**

Qui se décompose entre :

- 5.270M€ au titre des recettes propres

- 1M€ au titre de la facturation à la Collectivité de Corse

de la gratuité étudiante.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024, il est proposé également la poursuite de la recherche de l'optimisation de l'utilisation des crédits alloués dans chaque section.



Un effort particulier est proposé sur l'investissement en intégrant la prise en compte de besoins importants pour le développement de notre institution mais aussi la couverture de rubriques budgétaires indispensables à l'exécution de ce budget 2025.

Les recettes d'investissement s'établissent au montant global de 1.250M€, en augmentation, afin d'optimiser la couverture des besoins de cette section et de garantir la bonne marche de notre institution.

A- Recettes d'Investissement.

La projection de l'enveloppe d'investissement pour l'exercice 2025 s'inscrit parfaitement dans le cadre des projections et échanges avec la Collectivité de Corse et dans la poursuite du schéma d'investissement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026.

1. Les ressources propres

➤ La dotation aux amortissements

Son montant s'élèvera pour ce nouvel exercice à **0,450 M€**, soit l'exacte contrepartie de la dépense de la section de fonctionnement. Ce montant sera précisé à l'issue de l'exécution complète de la gestion 2024 et ***Cette projection devra être affinée compte tenu que l'exercice budgétaire 2024 n'est pas encore définitivement clôturé et qu'elle est basée sur un estimatif de dépenses effectuées.***

2. Les subventions d'équipement

L'EPIC « U Caminu di Ferri di A Corsica » ne bénéficie, à ce jour et en propre, d'aucun soutien financier spécifique ; en dehors de l'importante contribution annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Le financement du réseau ferroviaire doit être consolidé par l'identification de nouvelles sources de revenus, incluant des subventions publiques, des partenariats avec des acteurs économiques et la diversification des activités. Le développement de la petite messagerie, l'exploitation d'espaces commerciaux en gare, la location d'emplacements publicitaires et la valorisation du patrimoine et de l'expertise ferroviaire doivent être développées afin de générer des revenus complémentaires et offrir une nouvelle dynamique à notre institution.

Une démarche de prospection doit être engagée, au cours de l'exercice 2025, afin de matérialiser les opportunités de développement de partenariat et de financement possible.



3. Epargne et autofinancement

Comme indiqué dans la section de fonctionnement, ce rapport présente l'intégration du virement de la section de fonctionnement pour un montant de **700 K€** (article 023 en dépense de fonctionnement vers l'article 021 en recette d'investissement) au titre des recettes par un transfert d'épargne.

4. Administration de la dette

L'EPIC n'est titulaire d'aucun emprunt et ne souhaite pas avoir recours à la dette dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

En synthèse de cette partie,

La section des recettes d'investissement est donc projetée au montant global de **1.150 M€**.

B – Dépenses d'Investissement.

S'agissant d'une seconde année de recours à cette section budgétaire dans son format institutionnel d'EPIC, nous souhaitons vous proposer, là encore, des ajustements de comptes afin de mieux répondre aux exigences de la réglementation comptable et d'afficher une équation budgétaire fidèle à la réalité de nos besoins.

Les dépenses prévues de cette section permettent d'optimiser l'utilisation des crédits alloués tout en procédant à des acquisitions importantes pour notre institution. Aussi, il vous est proposé de retenir les allocations de ressources suivantes :

- Une enveloppe de 120 K€ pour l'acquisition d'un logiciel budgétaire et comptable en substitution de celui déployé à ce jour ;
- Un effort important sur des travaux d'entretien de la voie et d'acquisition de matériels afférents pour un montant d'environ 545 K€ ;
- L'acquisition de matériel industriel et d'outillage afin d'accompagner l'entretien des trains en investissement (moteurs et grosses réparations) pour un montant d'approximativement 300 K€ ;



- Une enveloppe de 70 K€ pour l'acquisition de mobilier et matériel informatique liée à l'exploitation de l'activité de l'EPIC ;

A cette étape de la construction budgétaire et en adéquation avec les ajustements de gestion et du déploiement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026, il est possible de retenir ces propositions tout en indiquant que des ajustements pourront intervenir en cours d'exécution afin de mieux répondre aux attentes de notre organisations et aux besoins qui en découlent. Ceci posé, cette nouvelle proposition de programmation 2025 de cette section d'investissement marque la poursuite des efforts engagés, dès la création de l'EPIC, afin de soutenir le développement de notre institution et de garantir les moyens afférents à un investissement soutenu pour l'entretien et le maintien de nos matériels et réseaux.

En synthèse de cette partie,

Dans ces conditions, la section des dépenses d'investissement de l'exercice 2025, permettant d'envisager cette construction budgétaire, s'établit au montant global de **1.150 M€** et est en légère augmentation par rapport à l'exercice 2024.

Là encore et en lien avec l'analyse du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026, des outils synthétiques de suivi et de bonne gestion permettent de garantir la correspondance réglementaire de l'affectation des ressources d'investissement avec le plan comptable de la M43 et de s'assurer d'un suivi optimal des opérations d'investissement en phase avec le cadre programmatique et les besoins du terrain.



III – CONCLUSION

Cette proposition budgétaire de l'exercice 2025 permet de construire une projection initiale offrant l'équilibre et la sécurité budgétaire nécessaire au démarrage de cette gestion tout en permettant de répondre aux efforts attendus par un environnement contraint et/ou compliqué.

Cette proposition budgétaire 2025, en phase avec l'environnement budgétaire des collectivités publiques, laisse parfaitement transparaître la volonté de poursuivre une redéfinition de la dynamique et du paradigme économique de l'EPIC aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui doit permettre de poser les bases d'un nouveau cadre stratégique permettant d'accompagner au mieux, dans le long terme notre institution dans l'accomplissement de ses missions.

Il est cependant impératif de poursuivre la recherche de réformes et de gisements d'économie afin d'opérer des redéploiements et de générer de l'épargne brute, première source de financement de l'investissement. Il faut par ailleurs envisager obligatoirement de nouvelles voies de financement afin de retrouver une capacité à porter les projets nécessaires pour accompagner le développement des actions prioritaires cœur de métier.

Par ailleurs, il est impératif que des mesures d'accompagnement, de réflexion et de réformes soient déployées afin de garantir une exécution sereine de ce budget et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés. Il faut également découvrir et envisager de nouvelles voies de financement de notre budget afin de garantir de nouvelles capacités à porter des projets nécessaires à l'accompagnement de notre institution et au développement d'actions indispensables au transport de demain.

Enfin, le budget n'étant qu'un support et une simple ressource, il est impératif que ce soit l'institution dans son ensemble qui se mobilise autour d'un projet commun de développement de nos services rendus afin d'optimiser non plus l'équation budgétaire mais l'équation Economique de notre établissement en adaptant le cadre organisationnel et en prenant toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des services rendus à nos clients et usagers.

Pour rappel et conclusion, ce budget primitif 2025 est proposé :



- En fonctionnement : 32.230 M€ en recettes et en dépenses.
- En Investissement : 1.150 M€ en recettes et en dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration

Gilles SIMEONI

FONCTIONNEMENT - Exercice 2024



Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	601	ACHATS STOCKÉS – MATIÈRES PREMIÈRES	230 360,00 €	400 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60211	ACHAT DE CARBURANT	1 936 925,57 €	1 715 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60213	ACHAT DE LUBRIFIANT	160 541,44 €	180 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60215	ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE	849 876,00 €	800 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60221	CONBUSTIBLES	68 000,00 €	70 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60224	FOURNITURES DE MAGASIN	800,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60225	FOURNITURES DE BUREAU	2 800,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	604	ACHAT D'ETUDE ET DE PRESTATION DE SERVICES	7 000,00 €	7 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	292 288,00 €	230 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	162 990,39 €	130 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	34 650,00 €	35 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6066	CARBURANTS	104 125,53 €	95 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	220 000,00 €	225 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	611	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	572 000,00 €	365 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	9 669,60 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	280 533,48 €	480 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61521	ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	187 600,00 €	100 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61528	ENTRETIEN SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	337 600,00 €	350 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61551	ENTRETIEN SUR MATÉRIEL ROULANT	1 148 775,00 €	1 200 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61558	ENTRETIEN SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	171 021,55 €	150 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6156	MAINTENANCE	250 000,00 €	200 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	616	PRIMES D'ASSURANCES	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6161	MULTIRISQUES	124 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	365 000,00 €	400 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6168	AUTRES (Assurances RC)	100 000,00 €	230 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	618	DIVERS	15 705,25 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6223	Cout de traitement informatique à façon	27 000,00 €	25 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6226	HONORAIRES	888 900,00 €	640 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 514,38 €	1 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6228	HONORAIRES DIVERS	16 623,60 €	20 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	47 699,47 €	40 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6233	Foires et Expositions	1 000,00 €	1 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6237	PUBLICATIONS	300,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6238	DIVERS	10 000,00 €	10 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	45 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6248	TRANSPORTS DIVERS	328 980,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	106 975,00 €	40 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6256	MISSIONS	150 125,80 €	120 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	16 510,14 €	15 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	319 250,00 €	120 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	23 214,64 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6281	CONCOURS DIVERS	10 500,00 €	10 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6282	Frais de Gardiennage	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6283	Frais de Netoyage des locaux	70 000,00 €	70 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6288	Autres (prestations de formation)	60 000,00 €	150 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	635111	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	10 305,75 €	10 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	635112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	14 205,00 €	14 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63512	TAXES FONCIÈRES	25 545,85 €	25 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 294,88 €	2 500,00 €

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP)
Exercice budgétaire 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-981583743-20250414-2025-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2025
Publication : 06/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63514	TAXE SUR LES VÉHICULES DES SOCIÉTÉS	7 000,00 €	7 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES	2 000,00 €	3 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	637	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	40 317,90 €	30 000,00 €
						9 877 637 €	8 860 000 €



Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6218	AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6256	MISSIONS	120 000,00 €	- €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6311	TAXE SUR LES SALAIRES	1 600 000,00 €	1 450 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	110 000,00 €	115 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6314	Cotisation pour default d'investissement	175 000,00 €	175 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6318	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	- €	1 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	26 700,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6334	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION	10 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	12 939 465,00 €	13 550 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6414	INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	2 332 000,00 €	868 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6451	COTISATIONS À L'URSSAF	4 163 144,20 €	4 100 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	297 624,00 €	310 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 067 085,00 €	1 070 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	206 350,00 €	210 400,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6471	PRESTATIONS DIRECTES	45 000,00 €	50 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6472	VERSEMENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE	209 455,00 €	215 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6475	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	36 000,00 €	36 000,00 €
						23 337 823 €	22 210 400 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	912 000,00 €	700 000,00 €
						912 000 €	700 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	241 500,00 €	450 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- €	- €
						241 500 €	450 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	65	Charges diverses de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	100,00 €	100,00 €
						100 €	100 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Fonctionnement	66	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	40 000,00 €	9 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	66	Autres	6688	Autres	9 500,00 €	- €
						49 500 €	9 500 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						34 418 560 €	32 230 000 €
---	--	--	--	--	--	---------------------	---------------------

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP)
Exercice budgétaire 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

Publication : 06/05/2025

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	26 052,23 €	- €
						26 052,23 €	- €



Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Fonctionnement	013	Atténuation de charges	64198	Autres remboursements	- €	50 000,00 €
Recette	Fonctionnement	013	Atténuation de charges	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	- €	- €
						- €	50 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	4 277 188,10 €	4 500 000,00 €
Recette	Fonctionnement	71	VENTES DE PRODUITS	7062	TRANSPORT DE VOYAGEUR - Coll. de Corse - Facturation gratuité étudiante	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7063	PRODUITS DE L'AFFRÈTEMENT	105 700,00 €	- €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7068	PRODUITS DE L'AFFRÈTEMENT	100 000,00 €	120 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7083	Locations diverses	10 000,00 €	360 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7084	Mise à disposition de personnel facturée	227 000,00 €	10 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	665 319,95 €	280 000,00 €
						6 385 208	6 270 000

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Fonctionnement	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS - Exercice 2025	28 000 000,00 €	24 887 000,00 €
Recette	Fonctionnement	75	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS - Reliquat exercice 2024	- €	828 000,00 €
Recette	Fonctionnement	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS (Remboursement ELAP - 2024)	- €	185 000,00 €
						28 000 000 €	25 900 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Fonctionnement	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	7588	Autres (Assurances)	7 300,00 €	10 000,00 €
						7 300 €	10 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						34 418 560 €	32 230 000 €
---	--	--	--	--	--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT - Exercice 2025



Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031	FRAIS D'ETUDE	- €	15 000,00 €
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2033	FRAIS D'INSERTION	- €	10 000,00 €
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	150 000,00 €	120 000,00 €
						150 000 €	145 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	DOB 2025
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	141 500,00 €	60 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2154	Matériel industriel	89 500,00 €	59 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2155	Outillage industriel	45 500,00 €	190 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2156	Matériel de transport d'exploitation	131 000,00 €	55 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21753	Installations a caractère spécifiques	55 000,00 €	545 500,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	24 500,00 €	24 500,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2182	Materiel Transport	450 000,00 €	1 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2183	Matériel informatique	54 000,00 €	54 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2184	Mobilier	12 500,00 €	15 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188	Autres	- €	1 000,00 €
						1 003 500 €	1 005 000 €

TOTAL DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT

1 153 500 €

1 150 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
						0,00	0,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	912 000,00 €	700 000,00 €
						912 000,00	700 000,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°2 / 2024	BP 2025
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28XXX	Amortissements	241 500,00 €	450 000,00 €
						241 500,00	450 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 153 500,00 €

1 150 000,00 €

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPIC CFC - 01/01/2025

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Direction	Président	-	1	1	0
	Directeur	CP	1	1	0
	Agent comptable	CP	1	1	0
	Directeur Administratif et Financier	-	1	1	0
	Assistante de Direction - Communication	Maitrise	1	1	0
Total			5	5	0

CP : contrat public

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pôle Transport	Responsable Transport	Cadre	1	0	1
	Assistante administrative Transport	Maitrise	1	1	0
	Assistante Commercial/Marketing	Exécution	1	0	1
	Chef de zone Transport	Maitrise	1	1	0
Total			4	2	2

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pôle S	Adjoint Sécurité EX/INFRA	Maitrise	1	1	0
	Assistant Sécurité M/T - SST	Cadre	1	1	0
Total			2	2	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Service Généraux	Responsable des services Généraux	Cadre	1	1	0
	Assistante de Direction	Maitrise	1	1	0
	Agent Service Généraux	Exécution	1	1	0
	Agent Entretien	Exécution	2	2	0
Total			5	5	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
RH	Chef du personnel	Cadre	1	1	0
	Assistants RH (personnel et paie)	Exécution	2	1	1
	Cheffe de Pôle paie	Maitrise	1	1	0
	Gestionnaire documentation/RSI	Maitrise	1	1	0
	Cheffe de Pôle Formation Professionnelle	Maitrise	1	1	0
Total			6	5	1

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Finances	Chef de service	Cadre	1		0
	Responsable des affaires juridiques de la commande publique	Cadre	1	1	0
	Régisseur des recettes	Maitrise	1	1	0
	Contrôleur de gestion	Maitrise	1	1	0
	Assistant comptabilité	Exécution	1	0	1
	Responsable Titan	Maitrise	1	1	0
	Total			6	5

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Exploitation	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Adjoint Chef de Service	Cadre	1	1	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	2	2	0
	Assistante MTE	Maitrise	1	1	0
	Chef de zone sécurité	Maitrise	2	2	0
	Agent Circulation Centralisée	Maitrise	5	5	0
	Agent de Train	Exécution	28	28	0
	Agent de Train mixte	Exécution	14	12	2
	Agent Mouvement	Exécution	32	30	2
	Agent Mouvement intérimaire	Exécution	10	9	1
	Agent Exploitation	Exécution	7	6	1
Total			103	97	6

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Traction	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Chef des Agents de Conduite	Maitrise	2	2	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	1	1	0
	Agents de Conduite	Exécution	40	40	0
	Total			44	44

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Matériel	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Responsable des Dépôts	Maitrise	1	1	0
	Chef d'Atelier	Maitrise	1	1	0
	Responsable Programmation	Maitrise	1	1	0
	Chef d'unité	Maitrise	2	2	0
	Référent	Maitrise	3	3	0
	Responsable logistique	Maitrise	2	2	0
	Responsable Installation/Outillage	Maitrise	1	1	0
	Agent de dépôt	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance dépanneur	Exécution	6	5	1
	Opérateur maintenance	Exécution	20	19	1
Total			39	37	2

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Infrastructure	Chef de service	Cadre	1		0
	Chef de service Adj	Cadre	1		0
	Contrôleur OA/OT	Maitrise	2	1	1
	Chef de District sécurité	Maitrise	1	1	0
	Chef de District Production	Maitrise	2	2	0
	Chef de Brigade	Maitrise	4	4	0
	Chef de Brigade Adj	Exécution	4	3	1
	Opérateur technique maintenance	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance voie	Exécution	28	26	2
	Agent Voie (Equipe Verte)	Exécution	1	1	0
	Agent Voie RST	Exécution	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM	Maitrise	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM adj	Maitrise	1	1	0
	Opérateur maintenance SE/SM	Exécution	8	6	2
Total			56	50	6

			Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
	Total		270	252	18

Service	Poste	Nature du contrat	Qualif	Nombre
Prod.	Assitante Commercial/Marketing	CDD	Exécution	1
EX	Agent Mouvement Intérimaire	CDD	Exécution	1
EX	Agent de Train	CDD	Exécution	3
EX	Agent de Train Mixte	CDD	Exécution	2
EX	Agent Exploitation	CDD	Exécution	2
MA	Opérateur maintenance	Apprenti	Exécution	2
MA	Opérateur Maintenance Dépanneur	CDD	Exécution	1
IN	Opérateur Maintenance Voie	CDD	Exécution	3
	Total			15



REPARTITION BUDGET 2025 PAR SERVICES

RECAPITULATIF BUDGET 2025 D11 PAR SERVICES

DG	3 254 550,00 €
MT	4 095 700,00 €
EX	170 455,00 €
INFRA	824 700,00 €
DGSMG	514 595,00 €

TOTAL D11 BUDGET 2025	8 860 000,00 €
------------------------------	-----------------------

RECAPITULATIF BUDGET INVESTISSEMENT PAR SERVICES

DG	223 250,00 €
DGSMG	2 000,00 €
MT	234 750,00 €
EX	1 250,00 €
INFRA	688 750,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2025	1 150 000,00 €
----------------------------------	-----------------------

BUDGET PAR SERVICES D11+ INVESTISSEMENTS PAR SERVICES

2025 BUDGET	
DG/RH/FIN/PSEC/TRACTION	3 477 800,00 €
MT	4 330 450,00 €
EX	171 705,00 €
INFRA	1 513 450,00 €
DGSMG	516 595,00 €

TOTAL	10 010 000,00 €
--------------	------------------------



CHAPITRE 011 - REPARTITION BUDGET PRIMITIF 2025

COMPTES	ORGANISATION BUDGETAIRES	2025	
		TOTAL HT /ORGANISATIONS	% REPARTITIONS COMPTES/ORGANISATIONS
601 ACHATS STOCKES -MATIERES PREMIERES	400 000,00 €		100,00%
	EX	2 000,00 €	0,50%
	INFRA	200 000,00 €	50,00%
	DG VARIABLE AJUSTEMENT INVESTISSEMENT	182 000,00 €	45,50%
	MT	16 000,00 €	4,00%
60211 ACHAT DE CARBURANT	1 715 000,00 €		100,00%
	MT	1 715 000,00 €	100,00%
60213 ACHAT DE LUBRIFIANT	180 000,00 €		100,00%
	MT	180 000,00 €	100,00%
60215 ACHAT DE PIECES DE RECHANGE	800 000,00 €		100,00%
	MT	800 000,00 €	100,00%
60221 COMBUSTIBLE	70 000,00 €		100,00%
	MT	70 000,00 €	100,00%
60224 FOURNITURES DE MAGASIN	500,00 €		100,00%
	INFRA	500,00 €	100,00%
60225 FOURNITURES DE BUREAU	500,00 €		100,00%
	MT	125,00 €	25,00%
	EX/PC	155,00 €	31,00%
	DGSMG	95,00 €	19,00%
	DG	125,00 €	25,00%
604 ACHAT D ETUDE ET DE PRESTATION DE SERVICE	7 000,00 €		100,00%
	DG	7 000,00 €	100,00%
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES	230 000,00 €		100,00%
	DGSMG	230 000,00 €	100,00%
6063 FOUNITURES D ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	130 000,00 €		100,00%
	MT	57 200,00 €	44,00%
	INFRA	61 100,00 €	47,00%
	DGSMG	1 950,00 €	1,50%
	EX	650,00 €	0,50%

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP) - Analyse Chapitre 011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

9100,00 € Délégation : 06/05/2025 7,00%

	DG	Exercice budgétaire 2025	9100,00 €	Pour l'autorité compétente par délégation
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		35 000,00 €		100,00%
	INFRA		1 750,00 €	5,00%
	MT		1 750,00 €	5,00%
	DGSMG		1 750,00 €	5,00%
	EX		1 750,00 €	5,00%
	DG		28 000,00 €	80,00%
	DG	95 000,00 €		100,00%
			95 000,00 €	100,00%
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		225 000,00 €		100,00%
	DG		52 875,00 €	23,50%
	TRACT		11 250,00 €	5,00%
	MT		88 875,00 €	39,50%
	DGSMG		22 500,00 €	10,00%
	INFRA		38 250,00 €	17,00%
	EX		11 250,00 €	5,00%
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE		365 000,00 €		100,00%
	DG		328 500,00 €	90,00%
	EX		36 500,00 €	10,00%
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES		500,00 €		100,00%
	DG		500,00 €	100,00%
6135 LOCATIONS MOBILIERES		480 000,00 €		100,00%
	INFRA		76 800,00 €	16,00%
	DG		249 600,00 €	52,00%
	MT		2 400,00 €	0,50%
	DGSMG		151 200,00 €	31,50%
61521 ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS		100 000,00 €		100,00%
	INFRA		24 500,00 €	24,50%
	DG		10 000,00 €	10,00%
	EX		5 000,00 €	5,00%
	MT		28 000,00 €	28,00%
	DGSMG		32 500,00 €	32,50%
61528 ENTRETIENS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS		350 000,00 €		100,00%
	INFRA		318 500,00 €	91,00%
	DG		8 750,00 €	2,50%
	MT		8 750,00 €	2,50%
	DGSMG		14 000,00 €	4,00%
61551 ENTRETIEN SUR MATERIEL ROULANT		1 200 000,00 €		100,00%
	INFRA		24 000,00 €	2,00%
	DG		228 000,00 €	19,00%

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP) - Analyse Chapitre 011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

948 000,00 € Réception : 06/05/2025 79,00%

	MT	Exercice budgétaire 2025	948 000,00 €	Pour l'autorité compétente par délégation
61558 ENTRETIEN SUR AUTRES BIEN IMMOBILIERS		150 000,00 €		100,00%
	INFRA		20 250,00 €	13,50%
	DG		16 500,00 €	11,00%
	EX		4 500,00 €	3,00%
	MT		90 000,00 €	60,00%
	DGSMG		18 750,00 €	12,50%
6156 MAINTENANCE et CONTRAT		200 000,00 €		100,00%
	INFRA		2 000,00 €	1,00%
	DG		156 000,00 €	78,00%
	EX		26 000,00 €	13,00%
	MT		16 000,00 €	8,00%
6161 MULTIRISQUES		30 000,00 €		100,00%
	DG		30 000,00 €	100,00%
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION		400 000,00 €		100,00%
	DG		400 000,00 €	100,00%
6168 AUTRES ASSURANCES RC		230 000,00 €		100,00%
	DG		230 000,00 €	100,00%
618 DIVERS		500,00 €		100,00%
	DG		500,00 €	100,00%
6223 COUT DE TRAITEMENT INFORMATIQUE A FACON		25 000,00 €		100,00%
	EX		25 000,00 €	100,00%
6226 HONORAIRES		640 000,00 €		100,00%
	DG		635 200,00 €	99,25%
	EX		1 600,00 €	0,25%
	DGSMG		1 600,00 €	0,25%
	MT		1 600,00 €	0,25%
6227 FRAIS D ACTE ET CONTENTIEUX		1 000,00 €		100,00%
	DG		1 000,00 €	100,00%
6228 HONORAIRES DIVERS		20 000,00 €		100,00%
	DG		19 200,00 €	96,00%
	EX		800,00 €	4,00%
6231 ANNONCES ET INSERTION		40 000,00 €		100,00%
	DG		28 200,00 €	70,50%
	PC		11 800,00 €	29,50%
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS		1 000,00 €		100,00%
	PC		1 000,00 €	100,00%

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP) - Analyse Chapitre 011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

Publication : 06/05/2025

		Exercice budgétaire 2025		
6237 PUBLICATIONS		500,00 €		100,00%
	DG			100,00%
6238 DIVERS		10 000,00 €		100,00%
	DG		4 950,00 €	49,50%
	PC		5 050,00 €	50,50%
6241 TRANSPORTS SUR ACHATS		30 000,00 €		100,00%
	MT		29 100,00 €	97,00%
	EX		150,00 €	0,50%
	DG		300,00 €	1,00%
	INFRA		450,00 €	1,50%
6248 TRANSPORT DIVERS		30 000,00 €		100,00%
	DG		30 000,00 €	100,00%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		40 000,00 €		100,00%
	DG		34 000,00 €	85,00%
	DGSMG		400,00 €	1,00%
	TRACTION		1 600,00 €	4,00%
	EX		1 600,00 €	4,00%
	INFRA		2 400,00 €	6,00%
6256 MISSIONS		120 000,00 €		100,00%
	DG		33 600,00 €	28,00%
	DGSMG		2 400,00 €	2,00%
	DGPS		3 000,00 €	2,50%
	EX		14 400,00 €	12,00%
	F		3 600,00 €	3,00%
	INFRA		9 600,00 €	8,00%
	RH		1 200,00 €	1,00%
	MT		32 400,00 €	27,00%
	TRACTION		19 800,00 €	16,50%
6261 FRAIS D AFFRANCHISSEMENT		15 000,00 €		100,00%
	DG		15 000,00 €	100,00%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION		120 000,00 €		100,00%
	DG		120 000,00 €	100,00%
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		30 000,00 €		100,00%
	DG		30 000,00 €	100,00%
6281 CONCOURS DIVERS		10 500,00 €		100,00%
	DG		10 500,00 €	100,00%
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE		20 000,00 €		100,00%
	EX		1 000,00 €	5,00%

Pour l'autorité compétente par délégation

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"
Budget Primitif 2025 (BP) - Analyse Chapitre 011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

19 000,00 € Réception : 06/05/2025 95,00%

	DG	Exercice budgétaire 2025	19 000,00 €	Pour l'autorité compétente par délégation
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		70 000,00 €		100,00%
	DG		32 200,00 €	46,00%
	DGSMG		37 450,00 €	53,50%
	INFRA		350,00 €	0,50%
6288 AUTRES PRESTATIONS ET FORMATIONS		150 000,00 €		100,00%
	DG		75 000,00 €	50,00%
	INFRA		44 250,00 €	29,50%
	MT		10 500,00 €	7,00%
	EX		20 250,00 €	13,50%
635111 COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES		10 500,00 €		100,00%
	DG		10 500,00 €	100,00%
635112 COTISATIONS SUR LA VALEURS AJOUTEE DES ENTREPRISES		14 500,00 €		100,00%
	DG		14 500,00 €	100,00%
635112 TAXES FONCIERES		25 000,00 €		100,00%
	DG		25 000,00 €	100,00%
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX		2 500,00 €		100,00%
	DG		2 500,00 €	100,00%
63513 TAXES SUR LES VEHICULES DE SOCIETES		7 000,00 €		100,00%
	DG		7 000,00 €	100,00%
6354 DROITS ENREGISTREMENTS ET DE TIMBRES		3 500,00 €		100,00%
	DG		3 500,00 €	100,00%
637 AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL2S		30 000,00 €		100,00%
	DG		30 000,00 €	100,00%
TOTAUX D11 FONCTIONNEMENT		8 860 000,00 €	8 860 000,00 €	

RECAPITULATIF BUDGET 2025 D11 PAR SERVICES

DG	3 254 550,00 €
MT	4 095 700,00 €
EX	170 455,00 €
INFRA	824 700,00 €
DGSMG	514 595,00 €
TOTAL D11 BUDGET 2025	8 860 000,00 €



Evolution Chapitre 012 - Exercice budgétaire 2025

		réalisé														Total		
		janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25					
	BRUT	1 007 365 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €	1 032 157 €		12 361 092 €			
	hausse du SMIC																déjà eu lieu au 1/11/2024 pour 2 %	
	Coût des Avancements					13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €		110 400 €		basé sur réel 2024	
	Echelons (lissage)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €		30 000 €		basé estim. Antérieures	
	Avantage en nature	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €	- 1 354 €		- 16 243 €			
	prime Cadre			30 250 €											30 250 €			
	prime de fin d'année												753 201 €		753 201 €			
	Prime Exploitation						169 011 €								169 011 €		BRUT 13 437 711 €	
	Intéressement					150 000 €									150 000 €		Intéress + abon 225 000 €	
	Abondement					75 000 €									75 000 €			
Taux Charges Patronales	42,60%																	
	Cotisations patron (hors TS)	424 066 €	439 831 €	453 074 €	440 187 €	491 066 €	518 065 €	446 066 €	446 066 €	446 066 €	446 066 €	446 066 €	766 930 €		5 763 549 €		Charges patr 5 763 549 €	
	Taxe sur les salaires	114 135 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	117 743 €	235 486 €		1 527 052 €		Taxe S/ Salaires 1 527 052 €	
	EVS non Soumis	46 059 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €	58 587 €		690 516 €			
	titres rest. part empl	3 507 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €	4 874 €		57 118 €		Autres EVS NS 859 550 €	
	Ik	8 220 €	9 422 €	9 423 €	9 424 €	9 425 €	9 426 €	9 427 €	9 428 €	9 429 €	9 430 €	9 431 €	9 432 €		111 916 €			
	Versement CSE 2025									195 845 €					195 845 €		CSE 195 845 €	
	médecine du Travail		21000	6 139 €											27 139 €		médecine 27 139 €	
	Coût	1 604 499 €	1 684 760 €	1 713 393 €	1 664 118 €	1 953 798 €	1 924 809 €	1 683 800 €	1 683 801 €	1 879 647 €	1 683 803 €	1 683 804 €	2 875 613 €		22 035 845 €			
	hausse SMIC 1,5 % au 1/07/25							23 450 €	23 451 €	23 452 €	23 453 €	23 454 €	23 455 €		140 715 €		Brut	
	Charges s/ hausse SMIC							9 990 €	9 990 €	9 991 €	9 991 €	9 991 €	9 992 €		59 945 €		Charges	
	Coût (avec SMIC)	1 604 499 €	1 684 760 €	1 713 393 €	1 664 118 €	1 953 798 €	1 924 809 €	1 717 240 €	1 717 242 €	1 913 089 €	1 717 247 €	1 717 249 €	2 909 060 €		22 236 505 €		DOB/BP 2025	

INVESTISSEMENT : REPARTITION BUDGET PRIMITIF 2025

Réception par le préfet : 06/05/2025
Publication : 06/05/2025

		2025	
		Pour l'autorité compétente par délégation	
			% REPARTITIONS
COMPTE	ORGANISATION BUDGETAIRE	TOTAL HT / ORGANISATIONS	COMPTE/ORGANISATIONS
2031 FRAIS D ETUDE	15 000,00 €		100%
	DG	15 000,00 €	100%
2033 FRAIS INSERTION	10 000,00 €		100%
	DG	10 000,00 €	100%
2051 CONCESSIONS ET DROIS ASSIMILES	120 000,00 €		100%
	DG	120 000,00 €	100%
TOTAL D20	145 000,00 €	145 000,00 €	
2145 CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI	60 000,00 €		100%
	INFRA	60 000,00 €	100%
2154 MATERIEL INDUSTRIEL	59 000,00 €		100%
	INFRA	59 000,00 €	100%
2155 OUTILLAGE INDUSTRIEL	190 000,00 €		100%
	DGSMG	2 000,00 €	1%
	INFRA	23 000,00 €	12%
	MAT	165 000,00 €	87%
2156 MATERIEL DE TRANSPORT EXPLOITATION	55 000,00 €		100%
	MAT	55 000,00 €	100%
21753 INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	545 500,00 €		100%
	INFRA	545 500,00 €	100%
2181 INSTALLATIONS GENERALES	24 500,00 €		100%
	DG	12 250,00 €	50%
	MAT	12 250,00 €	50%
2183 MATERIEL DE TRANSPORT	1 000,00 €		100%
	DG	1 000,00 €	100%
2183 MATERIEL INFORMATIQUE	54 000,00 €		100%
	DG	54 000,00 €	100%
2184 MOBILIER	15 000,00 €		100%
	DG	10 000,00 €	66,67%
	MAT	2 500,00 €	16,67%
	EX	1 250,00 €	8,33%
	INFRA	1 250,00 €	8,33%
2188 AUTRES	1 000,00 €		100%
	DG	1 000,00 €	100%
TOTAL D21	1 005 000,00 €	1 005 000,00 €	
TOTAUX INVESTISSEMENTS	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	

RECAPITULATIF BUDGET 2025 INVESTISSEMENT PAR SERVICES

DG	223 250,00 €
DGSMG	2 000,00 €
MAT	234 750,00 €
EX	1 250,00 €
INFRA	688 750,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2025	1 150 000,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 98158374300019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPL EPIC CFC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Agence comptable

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : BP 2025 (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
VUE D'ENSEMBLE	Publication : 06/05/2025 A1

Pour l'autorité compétente par délégation

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 230 000,00	32 230 000,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	32 230 000,00	32 230 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 150 000,00	1 150 000,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 150 000,00	1 150 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	33 380 000,00	33 380 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	Publication : 06/05/2025 A2

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	10 227 637,00	0,00	8 860 000,00	8 860 000,00	8 860 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 171 371,00	0,00	22 210 400,00	22 210 400,00	22 210 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		34 399 008,00	0,00	31 070 500,00	31 070 500,00	31 070 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		34 399 008,00	0,00	31 080 000,00	31 080 000,00	31 080 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	252 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	241 500,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		493 500,00		1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
TOTAL		34 892 508,00	0,00	32 230 000,00	32 230 000,00	32 230 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	185 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 090 088,00	0,00	6 270 000,00	6 270 000,00	6 270 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	28 500 000,00	0,00	25 900 000,00	25 900 000,00	25 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		34 775 088,00	0,00	32 230 000,00	32 230 000,00	32 230 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		34 775 088,00	0,00	32 230 000,00	32 230 000,00	32 230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		34 775 088,00	0,00	32 230 000,00	32 230 000,00	32 230 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 150 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



Pour l'autorité compétente par délégation

es, des créances et des valeurs

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	Publication : 06/05/2025 A3

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	 E (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	252 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
21	Immobilisations corporelles	241 500,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	493 500,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	493 500,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	493 500,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/05/2025 Publication : 06/05/2025 Pour l'autorité compétente par délégation	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	252 000,00		700 000,00		700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	241 500,00		450 000,00		450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		493 500,00		1 150 000,00		1 150 000,00
TOTAL		493 500,00	0,00	1 150 000,00		1 150 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 150 000,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Publication : 06/05/2025 B1

Pour l'autorité compétente par délégation

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 860 000,00		8 860 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 210 400,00		22 210 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	9 500,00	0,00	9 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	450 000,00	450 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		700 000,00	700 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		31 080 000,00	1 150 000,00	32 230 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	145 000,00	0,00	145 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 005 000,00	0,00	1 005 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 150 000,00	0,00	1 150 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Publication : 06/05/2025 B2

Accusé certifié exécutoire

Pour l'autorité compétente par délégation

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 270 000,00		6 270 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 900 000,00		25 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00		10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		32 230 000,00	0,00	32 230 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		450 000,00	450 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		700 000,00	700 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 150 000,00	1 150 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	Publication : 06/05/2025	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Prop nou (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	10 227 637,00	8 860 000,00	8 860 000,00
601	Achats stockés - Matières premières	630 359,00	400 000,00	400 000,00
60211	Achat de carburant	1 936 926,00	1 715 000,00	1 715 000,00
60213	Achat de lubrifiant	69 541,00	180 000,00	180 000,00
60215	Achat de pièces de rechange	1 049 876,00	800 000,00	800 000,00
60221	Combustibles	0,00	70 000,00	70 000,00
60224	Fournitures de magasin	0,00	500,00	500,00
60225	Fournitures de bureau	0,00	500,00	500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	7 000,00	7 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	308 588,00	230 000,00	230 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	362 990,00	130 000,00	130 000,00
6064	Fournitures administratives	34 650,00	35 000,00	35 000,00
6066	Carburants	104 126,00	95 000,00	95 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	225 000,00	225 000,00
611	Sous-traitance générale	407 000,00	365 000,00	365 000,00
6132	Locations immobilières	9 670,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	222 533,00	480 000,00	480 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	897 600,00	100 000,00	100 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	387 600,00	350 000,00	350 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 298 775,00	1 200 000,00	1 200 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	421 022,00	150 000,00	150 000,00
6156	Maintenance	0,00	200 000,00	200 000,00
6161	Multirisques	0,00	30 000,00	30 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	400 000,00	400 000,00
6168	Autres	719 100,00	230 000,00	230 000,00
618	Divers	15 705,00	500,00	500,00
6223	Coût traitements informatiques à façon	0,00	25 000,00	25 000,00
6226	Honoraires	18 900,00	640 000,00	640 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 514,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	616 624,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	47 699,00	40 000,00	40 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	0,00	500,00	500,00
6238	Divers	0,00	10 000,00	10 000,00
6241	Transports sur achats	45 000,00	30 000,00	30 000,00
6248	Divers	28 980,00	30 000,00	30 000,00
6251	Voyages et déplacements	156 975,00	40 000,00	40 000,00
6256	Missions	200 126,00	120 000,00	120 000,00
6261	Frais d'affranchissement	13 010,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	89 250,00	120 000,00	120 000,00
627	Services bancaires et assimilés	23 215,00	30 000,00	30 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	70 000,00	70 000,00
6288	Autres	0,00	150 000,00	150 000,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	10 306,00	10 500,00	10 500,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	14 205,00	14 500,00	14 500,00
63512	Taxes foncières	25 546,00	25 000,00	25 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 295,00	2 500,00	2 500,00
63514	Taxe sur les véhicules des sociétés	7 113,00	7 000,00	7 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	40 318,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 171 371,00	22 210 400,00	22 210 400,00
6211	Personnel intérimaire	180 000,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	1 072 005,00	1 450 000,00	1 450 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	120 000,00	115 000,00	115 000,00
6314	Cotisation pour défaut d'investissement	0,00	175 000,00	175 000,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	1 000,00	1 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	144 000,00	30 000,00	30 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
			Propositions nouvelles (5)	Vote (4)
6334	Particip. employeurs effort construct°	60 000,00	30 000,00	30 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	14 076 008,00	13 550 000,00	13 550 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 332 000,00	00,00	868 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 388 144,00	00,00	4 100 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	297 624,00	310 000,00	310 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 067 085,00	1 070 000,00	1 070 000,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	206 350,00	210 400,00	210 400,00
6471	Prestations directes	0,00	50 000,00	50 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	199 155,00	215 000,00	215 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 000,00	36 000,00	36 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100,00	100,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		34 399 008,00	31 070 500,00	31 070 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	9 500,00	9 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	9 500,00	9 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		34 399 008,00	31 080 000,00	31 080 000,00
023	Virement à la section d'investissement	252 000,00	700 000,00	700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	241 500,00	450 000,00	450 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	241 500,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 892 508,00	32 230 000,00	32 230 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	Publication : 06/05/2025	A2

Pour l'autorité compétente par délégation

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propo nouve 	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	185 000,00	50 000,00	50 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	50 000,00	50 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	185 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 090 088,00	6 270 000,00	6 270 000,00
7061	Transport de voyageur	5 424 768,00	4 500 000,00	4 500 000,00
7062	Recettes messageries par autocars	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
7068	Services accessoires transports	0,00	120 000,00	120 000,00
7083	Locations diverses	0,00	360 000,00	360 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	10 000,00	10 000,00
7088	Autres produits activités annexes	665 320,00	280 000,00	280 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	28 500 000,00	25 900 000,00	25 900 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	28 500 000,00	25 900 000,00	25 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	10 000,00
7588	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		34 775 088,00	32 230 000,00	32 230 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		34 775 088,00	32 230 000,00	32 230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 775 088,00	32 230 000,00	32 230 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 230 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	Publication : 06/05/2025	B1

Pour l'autorité compétente par délégation

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Provisions (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	252 000,00	145 000,00	145 000,00
2031	Frais d'études	0,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	252 000,00	120 000,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	241 500,00	1 005 000,00	1 005 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	60 000,00	60 000,00
2154	Matériel industriel	0,00	59 000,00	59 000,00
2155	Outillage industriel	0,00	190 000,00	190 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	0,00	55 000,00	55 000,00
21753	Installations à caractère spécifique	0,00	545 500,00	545 500,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	24 500,00	24 500,00
2182	Matériel de transport	120 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 500,00	54 000,00	54 000,00
2184	Mobilier	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 06/05/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	Publication : 06/05/2025 B2

Pour l'autorité compétente par délégation

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Provisions (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	252 000,00	700 000,00	700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	241 500,00	450 000,00	450 000,00
28154	Matériel industriel	0,00	70 000,00	70 000,00
28155	Outillage industriel	0,00	130 000,00	130 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	241 500,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		493 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 150 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

Publication : 06/05/2025

B3

Pour l'autorité compétente par délégation

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624131090	03/06/2024	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									



- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE

IX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	Accusé certifié exécutoire
	Réception par le préfet : 06/05/2025 IV
	Publication : 06/05/2025 Pour l'autorité compétente par déléguation A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN	Réception par le préfet : 06/05/2025
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	Publication : 06/05/2025
	Pour l'autorité compétente : A2 délégation

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES



CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	D_20 - 2031 - Frais d'étude	2	17/06/2024
L	D_20 - 2032 - Frais de recherche et développement	2	17/06/2024
L	D_20 - 2033 - frais d'insertion	2	17/06/2024
L	D_20 - 2051 - Concessions et droits assimilés	2	17/06/2024
L	D_21 - 2131 - Batiments	8	17/06/2024
L	D_21 - 2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024
L	D_21 - 2138 - Autres constructions	8	17/06/2024
L	D_21 - 2145 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	8	17/06/2024
L	D_21 - 2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	8	17/06/2024
L	D_21 - 2151 - Installations complexes spécialisées	8	17/06/2024
L	D_21 - 2153 - Installations à caractère spécifique	8	17/06/2024
L	D_21 - 2154 - Matériel industriel	5	17/06/2024
L	D_21 - 2155 - Outillage industriel	5	17/06/2024
L	D_21 - 2156 - Matériel de transport d'exploitation	5	17/06/2024
L	D_21 - 2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	17/06/2024
L	D_21 - 2158 - Autres	8	17/06/2024
L	D_21 - 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	8	17/06/2024
L	D_21 - 2182 - Matériel de transport	5	17/06/2024
L	D_21 - 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/06/2024
L	D_21 - 2184 - Mobilier	8	17/06/2024
L	D_21 - 2188 - Autres	8	17/06/2024
L	D_22 - 2231 - Batiments	8	17/06/2024
L	D_22 - 2235 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024
L	D_22 - 2238 - Autres constructions	8	17/06/2024
L	D_22 - 2241 - Constructions sur sol d'autrui - Batiments	8	17/06/2024
L	D_22 - 2245 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024
L	D_22 - 2248 - Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	8	17/06/2024
L	D_22 - 2251 - Installations complexes spécialisées	8	17/06/2024
L	D_22 - 2253 - Installations à caractère spécifique	5	17/06/2024
L	D_22 - 2254 - Matériel industriel	5	17/06/2024
L	D_22 - 2255 - Outillage industriel	5	17/06/2024
L	D_22 - 2256 - Matériel de transport d'exploitation	5	17/06/2024
L	D_22 - 2257 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	17/06/2024
L	D_22 - 2258 - Autres	5	17/06/2024
L	D_22 - 2282 - Matériel de transport	5	17/06/2024
L	D_22 - 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/06/2024
L	D_22 - 2284 - Mobilier	8	17/06/2024
L	D_23 - 2313 - Constructions	8	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/05/2025 Publication : 06/05/2025	Pour l'autorité compétente par délégation
L	D_23 - 2314 - Constructions sur sol d'autrui	8		17/06/2024
L	D_23 - 2315 - Installations , matériel et outillage techniques	5		17/06/2024
L	D_23 - 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	8		17/06/2024
L	D_23 - 2318 - Autres immobilisations corporelles	8		17/06/2024
L	D_23 - 232 - Immobilisations incorporelles en cours	2		17/06/2024

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN	Réception par le préfet : 06/05/2025
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	Publication : 06/05/2025
	Pour l'autorité compétente : A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATION



Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	Accusé certifié exécutoire	
	Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
	Publication : 06/05/2025	

Pour l'autorité compétente : A3.2 délégation

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS



(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	Accusé certifié exécutoire
	Réception par le préfet IV 06/05/2025
	Publication : 06/05/2025
	Pour l'autorité compétente par délégation A4.1



DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 150 000,00	1 150 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 150 000,00	1 150 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN	Réception par le préfet : 06/05/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	Publication : 06/05/2025
	Pour l'autorité compétente : A4.2 Délégation

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 06/05/2025
ELEMENTS DU BILAN	Publication : 06/05/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	Pour l'autorité compétente : A4.3 Délégation

RESSOURCES PROPRES



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 150 000,00	III 1 150 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 150 000,00	1 150 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28154	Matériel industriel	70 000,00	70 000,00
28155	Outillage industriel	130 000,00	130 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	250 000,00	250 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	700 000,00	700 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire	
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION		Publication : 06/05/2025	
		De l'autorité compétente	A5111



Cet état ne contient pas d'information.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire	
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		Publication : 06/05/2025	
		De l'autorité compétente	A512



Cet état ne contient pas d'information.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire	
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION		Publication : 06/05/2025	A5211
		Pour l'autorité compétente au 214 délégation	



Cet état ne contient pas d'information.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT		Publication : 06/05/2025
		Pour l'autorité compétente au 2 ^e degré



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6



A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS



IV

A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**



B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		Réception par le préfet : 06/05/2025 Date d'émission : 06/05/2025 Pour l'autorité compétente par délégation

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 06/06/2025	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		Publication : 06/05/2025	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		Pour l'autorité compétente	B1.3 délégation

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET



- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		Réception par le préfet : 06/05/2025
		Publication : 06/05/2025
		Pour l'autorité compétente par délégation B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL



- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
 (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
 (3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
 (4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
 (5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	Réception par le préfet : 06/05/2025
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	Publication : 06/05/2025
	Pour l'autorité compétente par délégué B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	Publication : 06/05/2025	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	Pour l'autorité compétente par délégation	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire
ENGAGEMENTS HORS BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		Publication : 06/05/2025
		Pour l'autorité compétente par délégation B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT



- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire	
ENGAGEMENTS HORS BILAN		Réception par le préfet : 06/05/2025	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		Publication : 06/05/2025	
		Pour l'autorité compétente en délégation	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT



- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N



IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		Accusé certifié exécutoire	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		Réception par le préfet	06/05/2025
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE		Publication : 06/05/2025	
		C1.2	



C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	Réception par le préfet : 06/05/2025
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	Publication : 06/05/2025

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)



Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

02A-981583743-20250414-2025-004-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		Réception par le préfet : 06/05/2025
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		Publication : 06/05/2025
C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		Signature de l'autorité compétente par délégation C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/05/2025

Publication : 06/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par (1) Président de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica,
 A Direction de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica le 14/04/2025
 (1) Président de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Bastia, le 14/04/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

M. Gilles SIMEONI	
-------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Président de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'administration de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPIC CFC - 01/01/2025

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Direction	Président	CP	1	1	0
	Directeur	CP	1	1	0
	Agent comptable	CP	1	1	0
	Directeur Administratif et Financier	CP	1	1	0
	Assistante de Direction - Communication	Maitrise	1	1	0
Total			5	5	0

CP : contrat public

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pole Transport	Responsable Transport	Cadre	1	0	1
	Assistante administrative Transport	Maitrise	1	1	0
	Assistante Commercial/Marketing	Exécution	1	0	1
	Chef de zone Transport	Maitrise	1	1	0
Total			4	2	2

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pôle S	Adjoint Sécurité EX/INFRA	Maitrise	1	1	0
	Assistant Sécurité M/T - SST	Cadre	1	1	0
Total			2	2	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Service Généraux	Responsable des services Généraux	Cadre	1	1	0
	Assistante de Direction	Maitrise	1	1	0
	Agent Service Généraux	Exécution	1	1	0
	Agent Entretien	Exécution	2	2	0
Total			5	5	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
RH	Chef du personnel	Cadre	1	1	0
	Assistants RH (personnel et paie)	Exécution	2	1	1
	Cheffe de Pôle paie	Maitrise	1	1	0
	Gestionnaire documentation/RSI	Maitrise	1	1	0
	Cheffe de Pôle Formation Professionnelle	Maitrise	1	1	0
Total			6	5	1

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Finances	Chef de service	Cadre	1		0
	Responsable des affaires juridiques de la commande publique	Cadre	1	1	0
	Régisseur des recettes	Maitrise	1	1	0
	Contrôleur de gestion	Maitrise	1	1	0
	Assistant comptabilité	Exécution	1	0	1
	Responsable Titan	Maitrise	1	1	0
	Total			6	5

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Exploitation	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Adjoint Chef de Service	Cadre	1	1	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	2	2	0
	Assistante MTE	Maitrise	1	1	0
	Chef de zone sécurité	Maitrise	2	2	0
	Agent Circulation Centralisée	Maitrise	5	5	0
	Agent de Train	Exécution	28	28	0
	Agent de Train mixte	Exécution	14	12	2
	Agent Mouvement	Exécution	32	30	2
	Agent Mouvement intérimaire	Exécution	10	9	1
	Agent Exploitation	Exécution	7	6	1
Total			103	97	6

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Traction	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Chef des Agents de Conduite	Maitrise	2	2	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	1	1	0
	Agents de Conduite	Exécution	40	40	0
	Total			44	44

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Matériel	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Responsable des Dépôts	Maitrise	1	1	0
	Chef d'Atelier	Maitrise	1	1	0
	Responsable Programmation	Maitrise	1	1	0
	Chef d'unité	Maitrise	2	2	0
	Référent	Maitrise	3	3	0
	Responsable logistique	Maitrise	2	2	0
	Responsable Installation/Outillage	Maitrise	1	1	0
	Agent de dépôt	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance dépanneur	Exécution	6	5	1
	Opérateur maintenance	Exécution	20	19	1
Total			39	37	2

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Infrastructure	Chef de service	Cadre	1		0
	Chef de service Adj	Cadre	1		0
	Contrôleur OA/OT	Maitrise	2	1	1
	Chef de District sécurité	Maitrise	1	1	0
	Chef de District Production	Maitrise	2	2	0
	Chef de Brigade	Maitrise	4	4	0
	Chef de Brigade Adj	Exécution	4	3	1
	Opérateur technique maintenance	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance voie	Exécution	28	26	2
	Agent Voie (Equipe Verte)	Exécution	1	1	0
	Agent Voie RST	Exécution	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM	Maitrise	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM adj	Maitrise	1	1	0
	Opérateur maintenance SE/SM	Exécution	8	6	2
Total			56	50	6

		Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Total		270	252	18

Service	Poste	Nature du contrat	Qualif	Nombre
Prod.	Assitante Commercial/Marketing	CDD	Exécution	1
EX	Agent Mouvement Intérimaire	CDD	Exécution	1
EX	Agent de Train	CDD	Exécution	3
EX	Agent de Train Mixte	CDD	Exécution	2
EX	Agent Exploitation	CDD	Exécution	2
MA	Opérateur maintenance	Apprenti	Exécution	2
MA	Opérateur Maintenance Dépanneur	CDD	Exécution	1
IN	Opérateur Maintenance Voie	CDD	Exécution	3
Total				15

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - Budget Primitif 2025



M. le Président du Conseil d'Administration de
l'Etablissement Public "U Caminu di Ferru di a Corsica"

M. Gilles SIMEONI

Nombre de membres 17

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES : Pour 12

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 31 mars 2025

Présenté par le Président,
A Bastia, le **lundi 14 avril 2025**

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session à Bastia

Les membres du Conseil d'Administration

MAUPERTUIS MARIE-ANTOINETTE	
BATTESTINI SERENA	
GUIDONI PIERRE	
CASANOVA-SERVAS MARIE-HELENE	
FAGNI MURIEL	
FILIPPI PETRU ANTONE	
GIABICONI JEAN-CHARLES	
LE BOMIN VANINA	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
POLI ANTOINE	
PONZEVERA JULIETTE	
POZZO DI BORGO LOUIS	
SAVELLI JEAN-MICHEL	
VALDRIGHI HERVE	
LUCIANI ANNE-LAURE	
FINIDORI CHARLES	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...
A ... le ...